

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 FEVRIER 2013 FIXATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de Wafa ASSURANCE sont priés d'assister à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 avril 2013 à 11 heures au siège social, sis 1, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2012;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
3. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice ;
4. Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
5. Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
6. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 ;
7. Pouvoirs à conférer.

Toute demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de réunion.

Le Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2012, tels qu'ils viennent de lui être présentés, faisant ressortir un bénéfice net après impôts de DH 733 450 589,37.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2012 comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2012	:	733 450 589,37
- Report à nouveau 2012	:	2 218 750 835,11
- Montant distribuable	:	2 952 201 424,48
- Réserve légale	:	-
- Dividende	:	280 000 000,00
- Réserve facultative:	:	-
- Report à nouveau	:	2 696 701 424,48

Le dividende ordinaire de l'exercice 2012 est fixé à 80 Dirhams par action.

Le dividende ainsi fixé sera mis en paiement à partir du lundi **10 juin 2013** aux guichets d'Attijariwafa bank.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de leurs mandats aux administrateurs et aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Mohamed Ramsès ARROUB vient à expiration à l'issue

de la présente Assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de le renouveler pour une période de six ans.

L'Assemblée générale prend acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel VILLATTE vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de le renouveler pour une période de six ans.

Ces mandats viendront à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Ainsi, le Conseil d'Administration de Wafa Assurance se composera de :

- Monsieur Mohamed Ramsès ARROUB	Président
- Monsieur Hassan BOUHEMOU	Administrateur
- OGM représenté par Monsieur Mohamed EL KETTANI	Administrateur
- Monsieur Mohamed EL KETTANI	Administrateur
- Monsieur Boukber JAI	Administrateur
- Monsieur Omar BOUNJOU	Administrateur
- Monsieur Michel ALBERT	Administrateur
- Monsieur Jean Albert ARVIS	Administrateur
- Monsieur Michel VILLATTE	Administrateur

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 et suivant de la loi 17/95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales prescrites par la loi.